

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 octobre 2026,

Modalités de mise en place des nouvelles règles d'habilitation des professionnels de l'automobile pour les immatriculations : Mobilians reçue par la DSCR

Ce matin, Mobilians a été reçue par Michèle Lugrand, adjointe à la Déléguée interministérielle à la sécurité routière, et ses services, pour échanger sur les modalités de mise en place des nouvelles règles d'habilitation des professionnels de l'automobile pour les immatriculations.

Mobilians a renouvelé son inquiétude sur la suppression des habilitations pour les professionnels effectuant moins de 200 opérations par an, et sur les modalités de retrait de ces dernières.

A ce jour, la moitié des **37 000** professionnels habilités sont sur le point de perdre leur habilitation, ce qui risque de provoquer une désertification administrative pour ce service dans les territoires, et une crainte légitime quant aux délais de traitement des procédures sur le site de l'ANTS.

La DSCR a opposé le fait que 5% des professionnels sont aujourd'hui en dessous des 200 opérations et qu'il n'était pas envisageable de revoir ce critère. Ce seuil perdurera à l'avenir.

Comme Mobilians l'avait demandé, la DSCR a accepté d'étudier la création d'une téléprocédure spécifique pour les déclarations d'achat avec traitement prioritaire. La DSCR a confirmé que les habilitations ne seront pas retirées de façon brutale, et a accepté d'envisager une procédure harmonisée pour toutes les préfectures dans nos territoires. A ce jour la DSCR tient à rassurer les professionnels sur le fait que la mise à jour des habilitations se fera au fil de l'eau, et qu'il serait tenu compte des téléprocédures en cours.

La DSCR a rappelé que les professionnels qui perdront leur habilitation peuvent toujours créer un compte personne morale sur le site de l'ANTS, sur lequel ils pourront téléverser



les dossiers d'immatriculation. Mobilians sera attentif sur les délais de traitement, pour que ceux-ci ne s'allongent pas.

Par ailleurs, Mobilians a réitéré ses inquiétudes sur l'accès au coffre-fort numérique et a plaidé pour sa suppression. Enfin, et dans le but de sécuriser toutes les entreprises, Mobilians a demandé une mise à jour de toute la documentation sur les immatriculations, datant de 2020.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.